Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Henri Dunant de Royan (17) > Autour de la classe > Examens, épreuves, diplômes

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-hdunant-royan/spip.php?article376 - Auteur: Secrétariat



Comment récupérer son diplôme ?

publié le 08/11/2023 - mis à jour le 24/11/2023

Descriptif:

Au collège et au rectorat

Les diplômes, ainsi que les relevés de notes, sont disponibles au secrétariat élèves du collège d'octobre de l'année des examens jusqu'à fin janvier de l'année suivant l'examen.

Ils seront remis à l'élève ou à un de ses représentants légaux.

Après ce délai, les diplômes sont retournés au rectorat de Poitiers.

Pour récupérer :

- ▶ un diplôme
- le relevé de notes
- les copies d'examen
- ou une attestation de réussite,

veuillez voir la marche à suivre sur le site du rectorat ici ☑



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.